

Le livre de raison du Banneret François Forel de Morges : 1648-1664

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **18 (1910)**

Heft 9

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-17083>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE LIVRE DE RAISON
DU BANNERET FRANÇOIS FOREL, DE MORGES
1648-1664

(Suite et fin.)

La ferme des dîmes était une des affaires favorites de François Forel et de ses amis, L. Pache, M. de Moirier, J.-E. Warnery, Claude Mandrot, de Bretigny, Jean Blanchenay, etc. Nous le voyons affermer les dîmes de Chavannes, de Penthaz, de Moirier, de Bussy, de Lully, de Mont-la-Ville, de Villars-sous-Yens. Voici un exemple de ces opérations, je le choisis parmi les plus simples :

« Le 1^{er} de juillet 1652, le cousin Louys Pasche et moy avons misé les dixmes de Chavannes et de St-Saphorin, lesquels nous ont été expédiés, le premier pour six sacs et six coupes, l'autre pour un sac six coupes (la coupe était de quatre quarterons, le sac de deux coupes). Le 14 du dict mois, M. Louys Pasche et moy avons convenu avec les honorables Jean-Pierre Boan et Jean Pochon pour lever le dixme de Chavannes, auxquels avons promis chacun 30 florins et deux quarterons de blé, et toutes les dimanches à disné. Le 8^e juillet, mon cousin Pasche et moy avons convenu avec Jean-François Desvautey de Grancy pour location d'une grange qu'il nous fournit pour aberger le dixme de Chavannes, 16 florins. Pour la voiture du dixme de Chavannes, 8 florins. Le 12 novembre, nous avons donné à battre le dixme de Chavannes à raison de 17 quarterons pour le tout. Je dois avoir dans la grange de mon père 110 gerbes de paille des dixmes de Chavannes et de St-Saphorin, et me reste à Grancy 105 gerbes. Le 21 janvier 1653, j'ai fait compte avec M. le receveur (du château de Morges) Baudin, pour ma part des dixmes de Chavannes et de St-Saphorin... »

En affaires proprement dites, de décembre 1648 à mai 1656, soit en douze ans, je trouve dans les comptes de M. Forel :

21 prêts à des parents ou amis,
38 prêts à des clients, sur cédules,
6 prêts hypothécaires,
3 achats de biens-fonds,
2 emprunts,
7 fermage et dixmes,
plus 29 contrats d'achat et de vente de vins et de blés.

M. Forel était propriétaire de diverses terres et les gérait lui-même. Voici un exemple de contrat de fenaison. « Le 31 May 1660, j'ay convenu avec David Guibert et Jean-Baptiste Curnex, deux de mes vigneron, pour faucher les 4 grands records de ceste ville, 18 florins, 7 pains et 6 pots de vin. Des premiers jours de juin, j'ay fait faucher mes prés ; et il y a eu par la grâce de Dieu : Au petit record du Sablon un char pour les vaches, au Rosey 3 chars, deux pour les vaches et un pour les chevaux, en Prellionnaz 4 chars pour les vaches, etc. »

Pour les champs, il semble qu'il les faisait cultiver par ses valets : « 8 septembre 1660, nous avons par la grâce de Dieu parachevé de semer notre champ de Prellionnaz en ayant mis 23 quarterons de froment et 50 de messel. Dieu bénie le tout. » « Le 6 et le 7 de juin 1661, nous avons moissonné notre champ de Preillonnaz, là où par la grâce de Dieu il y a heu 51 gerbes de messel et 143 de froment, ce qui faict en tout 194 gerbes. La moitié en devers bize du champ est franche de dixme et le reste en demy dixme. »

Il possédait plusieurs vignes dans les environs de Morges et à Mont-le-Grand. Voici un exemple de ses contrats de vigneronnage : « Le 23^e de janvier 1657, j'ai donné à vigneron

notre vigne de Joulens et celle de Dessus-la-Chaux, à maître Jaques Pointet et à moitié fruit, ne m'étant réservé que la chancre de Dessus-la-Chaux pour moy seul, et du surplus a promis de bien « puer¹ », provigner avec les terreaux et fossoyer trois fois, le tout à dite de bon vigneron. Item, de faire un terreau et planter des chappons avec le vigneron de M. d'Aulbonne. Item, de mener pour cette année 10 chars de fumier et aussi d'amener la vendange au pressoir. Lesquelles vignes je luy ay données pour ceste année et sous ceste condition que, s'il se comporte et sa femme comme il convient, je les luy laisserai autant de temps qu'il les fera comme il appartient. »

Il faisait de nombreuses avances à ses vigneron, en argent et en nature ; il réglait compte avec eux au mois de décembre. Voici un exemple : « Le 19 décembre 1657, j'ai fait compte avec maître Jaques Pointet de tout ce qu'il a reçu de moy, tant en blé qu'en argent, le quel blé ascendoit à 3 coupes et l'argent à 64 fl. 9 s., lesquelles trois coupes je lui ay appréciées à raison de 7 fl. 6 s. la coupe, le tout adjoint se montoit à 87 fl. 9 s. surquoy deduct 2 fl. pour 2 journées... comme aussy un char de mout apprécié à 18 1/2 escus et 6 batz pour le vin. Il se trouve que je luy reste 25 batz que je luy ay délivrés en comprenant 2 fl. 6 s. pour la reboisure de la fuste. Est quitte. »

D'autres fois il faisait les vignes « à sa main », les faisait cultiver en tâche. « Février 1658. La Venarde a été puée, le dessus à la nouvelle lune, et le bas, environ une bonne pose, à la nouvelle lune. » « 27 avril 1660, nous avons donné à effeuiller la Venarde à la Brisote et à la Gabrielle, et leur avons promis pour les trois fois, scavoir effeuiller, rebioier et lever, 13 florins 2 quarterons de blé et 4 pots de vin. En 1656 la Venarde a fait 70 sextiers de blanc 12 de rouge et servagnin, exempte de dixmes de tous tems et sans contredit,

¹ Puer : tailler pour renouveler, tailler la vigne.

en 1658 56 brantes de blanc, 2 de servagnin et 12 de rouge, etc.»

Il vendait son vin en quantités petites ou grandes. Voici un exemple de marché de vins, où l'on voit les difficultés qu'amenait la rentrée des tonneaux. « Le 8 may 1661, j'ay vendu aux S^{rs} Jean Moneron et Estienne Bordan d'Yverdon, principaux et fiances l'un pour l'autre, à savoir la quantité de onze chars de vin blanc à raison de 100 florins le char, pour tout payable la moitié contant, et le reste à la S^e Barthelemy prochaine, avec les fustes au mesme temps bien conditionnées. Le dict jour, j'ay reçu des susnommés la somme de 600 florins à compte, et 112 livres de fromage à raison de 7 creutzer la livre et 1 florin d'argent ; fait en tout que j'ay receu 650 fl.; reste 450 fl. Le 25 août, j'ay receu des dicts sieurs Moneron et Bordan par la voie de Jean-Pierre Girardet de Suchy trois fustes marquées de ma marque, avec leurs fonds bien conditionnés, sauf une où il se manque 6 douves dont on ne se peut servir, ainsi suis en la décharge. Receu encore des dicts une fuste par la voie du S^r Bocard, bien conditionnée. Receu encore des dicts devant chez mon beau-père trois fustes et leurs fonds, mais en l'une manquent trois douves. Receu encore le 1^{er} octobre, des dicts, par François Henriod, deux fustes bien conditionnées. Le 4 décembre 1661, receu des sieurs Moneron et Bordan 450 florins qu'ils me devoient de reste de vin, restent 2 fustes... »

Le char de fumier s'achetait alors de 8 à 9 1/2 batz (1.20 à 1.42 fr.).

Le vin blanc se payait 92 fl. 6 s. (vendanges de 1657), à 150 fl. (juillet 1657), le char de 400 pots de Berne, soit 8.3 à 13.5 centimes le litre. Le vin rouge de 60 à 100 fl. le char.

Voici les prix de quelques denrées, le florin de 12 sous valant 4 batz, ou 60 centimes:

Le froment de 11 à 20 florins la coupe de 4 quarterons, ce qui, le quarteron valant 16404 cm³ et le bled pesant 16 kg les 20 litres, représente 12 à 23 francs les 100 kg.

Le messel 7 à 9 fl. la coupe.
L'orge et l'avoine 5 fl. la coupe.
Les lentilles 4 à 6 fl. le quarteron.
Les pois blancs 3 fl. 9 s. le quarteron.
Le beurre 4 1/2 à 5 1/2 sous la livre.
Le fromage 4 1/2 sous la livre.
L'huile de noix 1 1/1 fl. le pot.
Un cheval de 3 ans, 257 fl. 6 s. Un dit de 5 ans, 13 pistoles.
Un cheval de selle de 5 ans, 16 pistoles et 7 batz pour le valet.
Une vache, de 50 à 100 florins.
Un porc gras pesant 236 à 325 livres, de 30 à 45 florins.
La journée d'ouvrier, 2 à 2 1/2 florins.
L'abonnement chez le barbier, 25 batz par an.
Le fournier pour une année, 25 florins.
Une vache admodiée de 22 à 26 florins par an, plus 8 livres de beurre.

Un fait que nous retrouvons chez beaucoup de notaires, même de nos jours: François Forel avait deux signatures ¹: sa signature d'homme, de citoyen, de bourgeois, celle que nous lisons par exemple sur les contrats de mariage de ses enfants

françois forel .)

puis celle de notaire, de secrétaire baillival, avec paraphe :



¹ Voyez F.-A. FOREL. *Signatures familiales. Anciennetés du Pays de Vaud*. Année 1902. Lausanne.

Le Livre de raison est bien écrit, avec peu de mots illisibles, d'une orthographe ancienne, mais ordinairement correcte, d'une arithmétique impeccable ; je n'y ai pas reconnu une seule faute de calcul. J'y trouve des locutions charmantes :

« Le dit *chappuis* (charpentier) n'aura aucun *bargild* (pas d'acompte) ». « Je lui reste » (je lui reste débiteur). « A ditte de bon maître », « à dite de bon vigneron ». « Faire rencontre » (faire un compte) ; « une lettre d'eschange » (lettre de change), etc.

Je voudrais étudier la psychologie du notaire François Forel. Je n'y arrive qu'insuffisamment. Il invoque souvent la bénédiction de Dieu, entre autres à la naissance de ses enfants, à l'occasion des récoltes, lorsqu'un événement lui fera reconnaître l'action favorable de la Providence, ou encore au renouvellement de l'année, où il a des formules toujours variées. Il fait au premier janvier les inscriptions suivantes :

« 1657. Le Seigneur Dieu me donne, et à tous ceux qui m'attouchent une heureuse année et meilleure que la précédente, et qu'il me fasse cognoistre ses voies affin de le servir en honneur ! Amen ! »

« 1658. Le Seigneur soit béni ! Nous ayant fait passer cette année exempte de danger et de malheur, le suppliant de continuer par grâces sur moy et sur les miens ceste année et toutes autres qu'il luy plaira nous laisser dans ce monde. Amen ! »

« 1659. Le grand Dieu me fasse la grâce de passer moy et les miens heureusement ceste année, avec un comble de bénédictions. Amen ! »

« 1660. Le commencement et la fin soit à la gloire de Dieu. Amen ! »

« 1661. Le Seigneur Dieu bénie le commencement, le

milieu et la fin et me comble et tous les miens de ses saintes bénédictions. Amen ! »

« 1662. Le tout soit à l'honneur et gloire de Dieu ! etc. »

Sauf cela, peu de chose de ses pensées intimes ne transparait. Beaucoup d'actes de notaire et d'administration très corrects ; je n'ai pas trouvé trace d'une manœuvre suspecte.

Ses rapports avec sa mère, ses oncles et parents semblent très cordiaux. Avec son père seulement il manque d'abandon ; il paraît qu'un froid règne entre eux, explicable peut-être par le second mariage de son père avec Judith Frossard, vers 1659 ; François Forel ne parle jamais de sa belle-mère, qui n'apparaît pas dans le Journal. Il était, au contraire, très intime avec son oncle Jean-Emmanuel, le secrétaire baillival, dont il fut l'héritier universel. Il hérita entre autres de lui les fiefs et rentes de Senarclens, dont nous suivons l'histoire chez ses descendants, jusqu'à ce qu'ils aient passé par mariage d'une Forel entre les mains du conseiller Jean-François de Beausobre, chez qui nous les trouvons à la Révolution ; ceci dit, en complément des explications insuffisantes de L. de Charrière dans le tome XV des *Mémoires et Documents*.

Nous possédons un beau portrait du banneret François Forel. On y voit un homme d'action, décidé, énergique ; on devine qu'il a pu être un magistrat distingué de sa ville natale. L'étude de son « Livre journalier » nous fait connaître et aimer ce bourgeois du xvii^e siècle qui s'y révèle par plus d'un côté intéressant.

Que ses descendants fassent toujours honneur à leur ancêtre !

(Extrait par l'arrière-arrière-petit-fils de l'arrière-petit-fils de l'auteur, François Forel, huitième du nom).
